



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2025-740

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Lors de la séance du conseil municipal du 1^{er} avril 2025 a été adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2025-740 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2017-519 SUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES

L'objet de ce règlement est de modifier le *Règlement n° 2017-519*, afin de préciser la durée de validité de la première licence pour chiens et les modalités entourant son renouvellement.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 3 avril 2025

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca